

## Ouverture de six classes Maternelle 4 ans à temps plein

En février dernier, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accordait à la Commission scolaire des Phares la mise en place de six classes de maternelle 4 ans à temps plein sur son territoire.

Selon les critères établis par le MÉES, vous trouverez ci-dessous les six écoles ciblées pour l'année scolaire 2019-2020.



[École Boijoli](#)



[École des Alizés](#)



[École des Cheminots-de Saint-Rémi](#)



[École des Hauts-Plateaux-de la Source](#)



[École Norjoli](#)



[École du Portage-de la Rivière](#)

Vous trouverez les coordonnées des écoles en cliquant sur le lien ci-haut.

### Inscription

Pour inscrire votre enfant à la maternelle, vous devez vous présenter à l'école de votre quartier entre le 18 mars et le 5 avril 2019 afin d'y compléter le formulaire d'inscription. Votre enfant doit avoir 4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

### Certificat de naissance

Le certificat de naissance (grand format) de votre enfant est requis. Nous vous invitons à consulter le site Internet du Directeur de l'état civil pour de plus amples informations.

### École de quartier

Pour connaître votre école de quartier, vous pouvez joindre Mme Louise Pigeon, régisseuse du transport scolaire au 418 723-5927, poste 1091 ou par courriel à [louise.pigeon@cspahares.qc.ca](mailto:louise.pigeon@cspahares.qc.ca).

